

M€ en CP LFI 2009 pro forma PLF 2010

Mission	LFI 2009 pro forma	PLF 2010
Mission écologie, développement et aménagement durables	10 198,5	10 152,3
Transport	4 478,9	4 345,2
Sécurité et circulation routières	61,0	62,4
Sécurité et affaires maritimes	134,6	135,5
Météorologie	184,3	189,3
Urbanisme, paysages, eau et biodiversité	331,3	348,5
Information géographique et cartographique	75,7	73,7
Prévention des risques (hors charges de personnel)	199,8	269,1
Énergie et après-mines	838,7	820,3
Conduite et pilotage des politiques (soutien) + charges de personnel	3894,2	3908,3
Mission recherche et enseignement supérieur	1 287,7	1 303,7
Recherche énergie, développement et aménagement durables	1287,7	1303,7
Mission régimes sociaux et de retraite	4 469,8	4 616,8
Mission ville et logement	6 638,8	7 082,6
Accès au logement	4945,4	5369,7
Offre de logement	612,7	633,5
Personnes vulnérables (hors rapatriés)	1080,8	1079,4
Ressources extra-budgétaires	4 743,3	5 092,8
Budget annexe aviation civile	1 906,9	1 950,3
AFITF	2 339,2	2 332,2
CAS radars	201,7	196,0
Fonds de prévention des risques naturels majeurs	150,0	150,0
Autres ressources Grenelle (taxes affectées ADEME, Caisse dépôts et consignations recherche)	437,5	520,5
Autres ressources Grenelle (Caisse dépôts et consignations logements sociaux)	98,0	144,0
Financement de l'ANAH par le 1% logement	480,0	480,0
Crédits du 1% logement destinés à la construction de logements sociaux	300,0	300,0
Total des moyens du MEEDDM	27 338,2	28 248,2

Dans le cadre d'une démarche d'écoresponsabilité, vous trouverez l'ensemble des données détaillées relatives à chacune des missions du ministère sur :

www.developpement-durable.gouv.fr



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat
92055 La Défense Cedex
Tél. 01 40 81 21 22



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

www.developpement-durable.gouv.fr

Projet de loi de finances 2010



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir

Photos couverture : MEEDDM / L. Mignaux - sept. 2009



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

www.developpement-durable.gouv.fr



L'année 2009 a été marquée par deux événements majeurs : la propagation, à l'ensemble des secteurs économiques, d'une crise financière sans précédent et, de façon concomitante, le début d'une prise de conscience planétaire de l'urgence climatique à quelques mois du grand rendez-vous de Copenhague.

Avec le Grenelle Environnement, voulu par le Président de la République, la France a réussi à prendre de l'avance sur nombre de ses partenaires en anticipant ces évolutions. Ainsi, selon une étude du Boston Consulting Group, le Grenelle Environnement permettra, d'ici 2020, d'investir près de 450 milliards d'euros et de créer ou sauvegarder plus de 600 000 emplois dans tous les secteurs de la croissance verte : l'énergie, les transports, le bâtiment et la construction, la protection des espaces sensibles... Grâce à ces investissements programmés sur le long terme, nous sommes aujourd'hui en mesure de redonner de la visibilité à nos entreprises et à leurs sous-traitants dans un contexte économique difficile.

Mais au-delà, et alors que les plus grands économistes de la planète, de Nicholas Stern à Joseph Stiglitz, plaident pour une refonte des modes de développement issus du 20^e siècle, le Grenelle Environnement permet à notre pays de construire pas à pas un nouveau modèle de croissance – la croissance verte – fondé sur la sobriété en carbone et en énergie, sur l'efficacité, sur la qualité et sur la proximité. Ce modèle de croissance, élaboré et partagé par tous, s'impose aujourd'hui largement au sein de la société.

Dans le droit fil des engagements du Grenelle Environnement, l'année 2009 a été l'occasion d'ouvrir ou de lancer de nombreux chantiers : création de l'éco-prêt à taux zéro qui a déjà

permis de financer 35 000 chantiers de rénovation thermique chez les particuliers, octroi d'une enveloppe de 800 millions d'euros pour aider au financement de 50 projets de transports collectifs dans 37 grandes villes de France, signature du protocole de financement avec les collectivités locales de nouvelles lignes à grande vitesse – LGV Bretagne-Pays de la Loire, contournement de Nîmes-Montpellier, seconde phase du TGV Est, LGV Tours-Bordeaux –, lancement de l'appel à concurrence pour la construction du Canal Seine-Nord-Europe, création du fonds chaleur renouvelable qui sera doté en trois ans d'un milliard d'euros...

2010 sera donc l'année de l'accélération de chantiers parvenant, désormais, à maturité.

Accélération du verdissement de notre fiscalité avec la mise en place, dès le 1^{er} janvier 2010, de la taxe carbone et de sa compensation qui s'inscrit dès lors dans une logique de signal prix, de bonus-malus. Son principe est simple : chaque personne recevra un bonus, sous la forme d'un crédit d'impôt ou d'un chèque vert, et paiera une contribution en fonction de sa consommation d'énergies fossiles. Ainsi, ceux qui choisiront de changer leurs habitudes, seront gagnants. Avec la suppression de la taxe professionnelle, la taxe carbone permettra également de déplacer, à taux de prélèvements obligatoires constant, le poids de la fiscalité française du travail et de l'investissement vers la pollution. Dans le même esprit, nous souhaitons poursuivre les efforts entrepris dans le cadre du dispositif dit du bonus écologique dont les résultats ont dépassé toutes les attentes : en effet, aujourd'hui, les émissions moyennes des véhicules vendus en France baissent d'un gramme par mois contre un gramme par an auparavant. Afin d'accélérer l'adaptation du parc automobile français aux nouvelles attentes du marché, nous

avons décidé de confirmer la baisse du barème prévue en 2010 (- 5g) et d'anticiper celle prévue pour 2012.

Nous prolongerons également le mouvement de verdissement de notre fiscalité, toujours dans le but d'inciter les acteurs à anticiper les évolutions à venir :

- orientation des aides à la construction vers les bâtiments basse consommation, qui deviendront la norme dès 2013, dans moins de trois ans, par la réduction progressive des avantages TEPA pour l'acquisition de logements non BBC après la création, l'année dernière, d'un bonus pour l'acquisition de logements BBC ;
- lancement d'un débat avec le Parlement sur l'adaptation d'autres dispositifs, comme le dispositif Scellier pour l'investissement locatif...

Après un démarrage réussi, l'éco-prêt à taux zéro devrait, quant à lui, atteindre son rythme de croisière fin 2010 avec la rénovation de près de 200 000 logements à cette date.

Accélération de nos investissements dans la croissance verte. Il s'agit essentiellement de poursuivre tous les chantiers ouverts au cours de l'année 2009 :

- hausse des investissements dans la recherche dans le cadre du « milliard Grenelle » ;
- lancement du plan véhicule électrique ;
- doublement de la dotation du fonds chaleur renouvelable qui passera de 154 à 314 millions d'euros ;
- sélection d'au moins un projet de centrale solaire par région ;
- lancement des travaux de la deuxième phase de la LGV-Est ;
- conduite des travaux préparatoires des autres grands projets prévus en 2011 ;
- poursuite de la réforme portuaire menée par Dominique Bussereau, avec une hausse de 6 millions d'euros des crédits d'entretien et une enveloppe de 34 millions d'euros d'engagements nouveaux pour l'AFITF ;
- montée en puissance progressive du transport combiné grâce à une dotation supplémentaire de 8 millions d'euros...

Accélération des efforts en matière de protection de la biodiversité. Les crédits dédiés à la préservation du vivant, hors charges de personnel, augmenteront ainsi de 12 % pour atteindre

223 millions d'euros en 2010, après plusieurs années de hausses importantes : + 30 % en 2008 et + 10 % en 2009. L'année 2010, qui sera l'année européenne de la biodiversité, coïncidera avec le déploiement, en France, de plusieurs chantiers clefs du Grenelle Environnement et du Grenelle de la mer :

- mise en place de la trame verte et bleue ;
- poursuite de la contractualisation Natura 2000 ;
- création de 6 nouveaux parcs naturels marins d'ici 2011 ;
- au total, 27 millions d'euros seront consacrés, dès 2010, à la protection de la biodiversité marine.

Accélération des efforts en matière de prévention des risques, marquée par la poursuite de la mise en œuvre des PPRT, grâce notamment à une enveloppe de 60 millions d'euros d'autorisations d'engagement, soit une hausse de 50 % par rapport à l'année dernière. Ainsi, hors charges de personnel, les crédits alloués à la prévention des risques augmenteront de 35 % en 2010. À cela s'ajoute la montée en puissance des différents fonds Grenelle, gérés par l'Ademe, qui est la conséquence directe des engagements du Grenelle Environnement : + 20 % pour la réhabilitation des sites pollués, + 28 % pour le traitement des points noirs du bruit et + 214 % pour le plan déchets.

De plus, nous avons souhaité renforcer le contrôle exercé sur les installations classées, en portant une attention toute particulière aux canalisations afin de tirer les enseignements de la pollution accidentelle de La Crau, grâce à la mobilisation de 300 inspecteurs supplémentaires sur la période 2008/2012, dont près de 75 dès 2010.

Avec ce projet de budget pour 2010, la France confirme sa stratégie de croissance fondée sur l'investissement dans de nouvelles infrastructures et dans les technologies vertes. Il permet d'atténuer les effets de la crise à court terme tout en dotant notre pays des équipements dont il aura besoin au cours des années à venir. C'est ainsi que la croissance verte deviendra bientôt une réalité pour tous.

Jean-Louis Borloo

Ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

La taxe carbone

La France s'est fixé un objectif de division par quatre des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050.

Pour y parvenir, elle participe au marché de quotas d'émissions qui concerne les industries les plus fortement émettrices de CO₂. Cependant ce marché ne concerne que 38 % des émissions de CO₂ de la France.

L'enjeu de la taxe carbone est de donner un signal-prix afin d'orienter la consommation des ménages vers des produits sobres en carbone. En incitant les entreprises et les ménages à changer leurs comportements, la taxe carbone peut s'avérer un outil très puissant et générer des réactions rapides, comme l'a montré l'exemple du bonus-malus automobile qui a en quelques mois révolutionné le marché automobile.

Elle s'appliquera aux ménages et aux activités professionnelles non déjà soumis au système communautaire des quotas d'émissions.

La valeur théorique de la taxe carbone, pour que la France respecte son engagement dans la lutte contre le changement climatique, est de 100 €/t CO₂ en 2030. Pour éviter tout choc pour les entreprises et les ménages, le niveau initial a été fixé à 17 €/t CO₂. Pour permettre aux acteurs économiques de s'adapter et de s'orienter vers des modes de production et de consommation plus sobres en carbone à moindre coût, la montée en charge de la taxe carbone sera progressive.

La recette de la taxe carbone sera restituée intégralement aux entreprises d'une part et aux ménages d'autre part.

Logement

Le budget, en forte hausse, s'adapte aux conséquences de la crise. Le budget des aides personnelles au logement connaît une progression importante en 2010 (+ 9 %, à 5,4 Md€), pour accompagner les Français en période de crise.

L'année 2010 verra également la poursuite du plan de relance dans le domaine de la construction. 2009 est une année historique, avec le plus haut niveau de financement de construction de logements sociaux depuis 30 ans (des perspectives de 125 000 logements financés pour un objectif de 150 000, c'est-à-dire trois fois plus qu'en 2000).

2010 sera du même niveau :
● la construction de plus de 90 000 PLUS et PLAI est prévue grâce aux crédits du programme développement et amélioration de l'offre de logements et au plan de relance ; au total, ce sont

140 000 logements sociaux qui seront construits en 2010 en ajoutant les PLS ;

● ces efforts de construction seront orientés en priorité sur les zones tendues qui concentrent la majorité des demandes et souffrent souvent d'un décalage entre les tarifs locatifs dans le parc privé et les moyens des familles modestes. Ceci permettra également de lutter contre l'étalement urbain ;

● en 2009, la loi de relance de l'économie avait prévu une mesure de soutien provisoire au secteur de la construction : le doublement du prêt à taux zéro (PTZ acquisition). Cette mesure sera maintenue au premier semestre 2010 et une majoration de 50 % par rapport au PTZ classique sera conservée au second semestre avant un retour à la normale en 2011. Ceci devrait soutenir significativement la construction privée.